

# Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZTALIN

Date de Révision : 20.12.2017

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom produit : CAZTALIN

### 1.2. Utilisation identifiées

Fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

### 1.4. N° d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

## 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

### 2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit selon la Directive 1999/45/EC :  
Xi ; R36

Classification CLP du produit selon le règlement 1272/2008 :  
Irritation oculaire: Catégorie 2 (H319)

Classification OMS Recommandations de la classification 2009 :  
III (peu dangereux)

Dangers pour la santé Le produit peut causer une irritation oculaire.

# Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

## CAZTALIN

Date de Révision : 20.12.2017

Dangers pour l'environnement  
Non classé

### 2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Fosétyl aluminim 800 g/kg WG

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : **Attention**

Mention de danger :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence

P 273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P 501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales.

Délai de rentrée : 24 heures

Phrase(s) SP

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

**2.3. Autres dangers** Une formation excessive de poussière peut représenter un risque d'explosion.

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

## 3. COMPOSITION

### 3.1. Mélanges

Nom chimique	N°CAS / N° EINECS	CLP Classification	[%]
Fosetyl-al	39148-24-8	H318 Lésions oculaires graves cat.1	80%
Supragil WP	1322-93-6	H302 : Acute Toxicity, Catégorie 4 H332 : Acute Toxicity, Catégorie 4 H319 : Eye Irritation, Catégorie 2 H335 : Specific target organ toxicity – single exposure, Catégorie 3	3.5%
Sodium Sulphate Anhydrous	7757-82-6	NC	2%
Kaolin TB-1-10	----	ND	5.17%

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'exposition, ne pas attendre le développement de symptômes. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

**Inhalation:** En cas de gêne respiratoire, amener le sujet à l'air frais. En cas de gênes persistantes, consulter un médecin et montrer ce document.

**Contact avec la peau:** Laver les zones touchées à grande eau avec du savon. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin et montrer ce document.

# Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

## CAZTALIN

Date de Révision : 20.12.2017

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau ou de collyre pendant plusieurs minutes, en maintenant éventuellement les paupières ouvertes, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traces de produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer à nouveau. En cas de gênes persistantes, consulter un médecin et montrer ce document.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et boire plusieurs verres d'eau ou de lait. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin et montrer ce document.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Irritation principalement.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Un lavage gastrique et/ou l'administration de charbon actif peut être envisagé. Après décontamination, administrer un traitement symptomatique desoutien.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction** En cas d'incendie limité, utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre, de l'eau pulvérisée ou de la mousse. En cas d'incendie important, éviter les jets trop violents et privilégier pulvérisation ou brouillard d'eau. Refroidir les conteneurs exposés par aspersion d'eau. Eviter le rejet des eaux de lutte contre l'incendie dans l'environnement.

#### **5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange**

Les principaux produits rejetés sont volatiles, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes de carbone, d'aluminium et de phosphore.

#### **5.3. Conseil aux pompiers** Isoler la zone d'incendie et évacuer le personnel.

Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat et appareil respiratoire autonome. Approcher de l'incendie sous le vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipients fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

#### **6.4. Références aux autres sections**

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités.

# Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

## CAZTALIN

Date de Révision : 20.12.2017

Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage.

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri du gel et de la chaleur. Utiliser un équipement de protection contre les explosions. Tenir à l'écart des sources d'ignition et de chaleur. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-authorized, enfants et animaux.

**7.3. Utilisation finale particulière** Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### *Valeurs limites d'exposition*

A notre connaissance, les valeurs limites d'exposition pour les substances actives de ce produit ne sont pas déterminées. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Fosetyl Aluminium PNEC 590 µg/l

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Lors de son utilisation dans un système fermé, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.

Ce qui suit est applicable aux autres situations, lorsque l'utilisation d'un système fermé est impossible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir le système en cas de maintenance, échantillonnage ou en cas de déversement. Examiner la nécessité de sécuriser l'équipement ou le système de tuyauterie avant ouverture. Les précautions mentionnées ci-dessous sont principalement destinées à la manipulation du produit non-dilué et à la préparation de la solution à pulvériser mais sont également recommandées lors de l'utilisation.

**Protection respiratoire** Dans les conditions normales d'utilisation, il est peu probable que le produit présente un risque d'exposition par des particules en suspension. Toutefois, en cas d'écoulement inattendu accompagné de vapeurs denses ou de poussières, il est conseillé d'utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé, muni d'un filtre à particule.

**Protection des mains** Porter des gants imperméables de type caoutchouc butyle ou nitrile.

La durée de protection de ces matériaux au contact du thifensulfuron-méthyle est inconnue mais ils sont supposés assurer une protection raisonnable.

**Protection des yeux** Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de disposer d'une fontaine lave-yeux au sein de l'espace de travail.

**Protection de la peau** Porter des vêtements de protection appropriés afin de prévenir tout contact avec la peau. En situation normale de travail, lorsque l'exposition au produit ne peut être évitée pendant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier résistants aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène pourront être suffisants. Jeter la combinaison après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition ou prolongée, le port d'une combinaison de protection peut être requise.

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	Solide (granulés)
Couleur	Blanc
Odeur	Faible
Seuil olfactif	Non applicable
pH 3.5	(solution aqueuse 1% à 20°C)
Température de fusion	Décomposition avant fusion T>200°C (Technical Fosetyl-Al)
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non inflammable >214°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	

# Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

## CAZTALIN

Date de Révision : 20.12.2017

(solide/gaz)

Inflammabilité inf./sup.ou limites explosives	Non hautement inflammable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	<0,013 mPa pour Fosetyl-Al
Solubilités	0.62 ± 0.03 g/ml
Coefficient de partage n-octanol/eau	12% technical Fosetyl-Al dans l'eau
Température d'auto-inflammation	K <sub>ow</sub> log P Fosetyl Al = -2,7 (pH4)> 400°C
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non explosif
Propriétés explosives	Non oxydant
Propriétés oxydantes	

### 9.2. Autres informations

Miscibilité dans l'eau Le produit est dispersible avec l'eau.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. Réactivité** A notre connaissance, le produit n'a pas de réactivités spécifiques.

**10.2. Stabilité** Stable à température ambiante

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter** Humidité, oxydants forts, conditions alcalines, chaleur excessive, flammes.

**10.5. Matières incompatibles** Aucune connue.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Se référer au sous-paragraphe 5.2.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (Produit)

Le produit n'est pas considéré comme irritant oculaire. Cependant, les produits chimiques doivent toujours être manipulés avec précaution.

Sa toxicité aiguë a été mesurée :

\* **par ingestion (rat)** DL<sub>50</sub> : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 420)

\* **par contact cutané (lapin)** DL<sub>50</sub> : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

\* **par inhalation (rat)** CL<sub>50</sub> : > 5.494 mg/l d'air/4h (méthode OCDE 403)

Irritation des yeux : Irritant

Irritation cutanée : Non irritant pour la peau.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire : Non sensibilisant de la peau pour le cochon d'Inde (méthode OCDE 404).

Peut être nocif si inhalé

Danger par ingestion : Faible toxicité si ingéré

Symptômes et effets, aigus et différés

# Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

## CAZTALIN

Date de Révision : 20.12.2017

A notre connaissance, aucun effet néfaste pour la santé n'a été reporté. Cependant en cas d'exposition massive des effets néfastes sur la santé ne sont pas à exclure.

### Toxicité chronique (Substance active)

Effet cancérigène Pas de potentiel cancérigène (UE)

Effet reprotoxique Pas de potentiel reprotoxique (UE)

Effet tératogène Pas de potentiel tératogène (UE)

Effet mutagène Pas de potentiel mutagène (UE)

### STOT –

exposition unique Organe(s) : tractus urinaire, vessie  
Effet(s) : modifications histopathologiques dans les reins, altération du métabolisme calcium/phosphore, formation de calculs et hyperplasie du tractus urinaire à forte dose.  
Espèce(s) : rat, chien

### STOT –

expositions répétées Organe(s) : testicules, vessie  
Effet(s) : calculs, hyperplasie de la vessie et formation de tumeurs chez le rat mâle à la plus forte dose, suite à une irritation chronique.  
Dégénérescence testiculaire chez le chien à très forte dose.  
Espèce(s) : chien, rat

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité** L'écotoxicité aiguë a été mesurée pour la substance active :

### Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), CL<sub>50</sub>, 96 h: 428 mg/l

### Invertébrés

Daphnies, (*Daphnia magna*), CE<sub>50</sub>, 48 h: 189 mg/l

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Dans le sol, le fosétyl aluminium a une demie vie extrêmement courte.  
La DT<sub>50</sub> dans le sol (aérobie) est entre 2 minutes et 1,5 heures

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Non disponible

### **12.5. Résultats des tests PBT et vPvB**

Aucun des ingrédients n'est PBT ou vPvB.

**12.6. Autres aspects néfastes** Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit**

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

#### **Emballages contaminés**

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

# Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZTALIN

Date de Révision : 20.12.2017

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1. Règlement / législation spécifique relatif à la sécurité, la santé et l'environnement pour le mélange**

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

### **15.2. Evaluation de sécurité chimique**

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

**15.3. Autres prescriptions** Porter une protection individuelle (gants et combinaison) ainsi qu'un appareil de protection des yeux et du visage lors de l'ensemble des étapes de manipulation et d'application du produit. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

**Protection des travailleurs** : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
  - article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
  - articles R 231-35 et 38 (formation)
- Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

### **Délai de réentrée :**

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de réentrée suivants sur les parcelles traitées:

Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.

### **Protection de l'environnement :**

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : NC
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : NC

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Changement à noter dans les fiches de sécurité**

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

**Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3**

**Phrases de risques selon la Directive 1999/45/EC**

- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/37 Irritant pour les yeux et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R20 Nocif par inhalation
- R22 Nocif par contact avec la peau

**Phrases de risques selon le règlement CE 1272/2008**

- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H332 Nocif par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires

**Conseils à suivre** Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières. Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit

# Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

## CAZTALIN

Date de Révision : 20.12.2017

concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

### Liste des abréviations

CAS	Chemical Abstracts Service	MARPOL	Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CE50	50% Concentration induisant un effet	N.s.a.	Non spécifié ailleurs
CL50	50% Concentration létale	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
CLP	Classification, Labelling and Packaging	OMS	Organisation mondiale de la Santé
DL50	50% Dose létale	PBT	Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DNEL	Derived No Effect Level	p.c.	Poids corporel
DPD	Dangerous Preparation Directive	Phrases R	Phrases de risque
DSD	Dangerous Substance Directive	Phrases S	Phrases de sécurité
DSEO	Dose Sans Effet Observé	Phrases SP	Phrases de précaution de sécurité
EC	Communauté Européenne	PNEC	Predicted No Effect Concentration
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	STOT	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
FIFRA	Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
IBC	Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	vPvB	très Persistant, très Bioaccumulatif
J.O.	Journal officiel	WG	Granulés solubles dans l'eau